



# COMMISSION DES JEUNES

## Réunion du mercredi 7 janvier 2026

### PV n° 21 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

**Présents** : Adrien Tourrettes, Sandra Escacq, Christophe Baudoin, Hassen El Habach, Abdel Lasmak, Jean Verlaine.

**Invités** : Benoit Martinaud

**Absents excusés** : Raphaël Moll, Gaël André.

**U6/U7 & U8/U9** : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

**U10/U11** : Sandra Escacq – 06.75.48.93.72 & Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

**U12/U13** : Abdel Lasmak – 06.47.00.95.88 & Hassen El Habach – 07.87.87.38.69

**U15** : Jean Verlaine – 07.86.28.35.30 & Christophe Baudoin – 07.81.05.24.14

**U17** : Gaël André – 06.84.42.62.71

**CTD/DAP** : Benoît Martinaud – 06.61.16.74.43

### Informations générales

Les membres de la Commission vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

### Rassemblements féminins U7-U9-U11-U13

Le prochain rassemblement aura lieu le samedi 7 février. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

### U6/U7

#### Plateaux :

Les 2 plateaux du mois de janvier sont disponibles sur FAL et sur le site du District. Ils se dérouleront aux dates suivantes :

- Plateau n° 4 le 17/01
- Plateau n° 5 le 31/01

### U8/U9

#### Plateaux :

Les 3 plateaux du mois de janvier sont disponibles sur FAL et sur le site du District. Ils se dérouleront aux dates suivantes :

- Plateau n° 6 le 10/01
- Plateau n° 7 le 24/01
- Plateau n° 8 le 31/01

## Modification de plateaux :

### Journée 6 du 10/01 :

- Le plateau J prévu à Gontaud est déplacé sur les installations de Marmande.  
Sont concernés : Gontaud – Marmande – Confluent/USPF – Tonneins.

## U10/U11

### Challenge Futsal Fétis-Lahitte :

En raison de difficultés dans l'obtention de gymnase, la Commission a dû procéder à une modification de la composition des groupes du 1<sup>er</sup> tour du Challenge Futsal Fétis-Lahitte U11G.

#### DIMANCHE 11 JANVIER - 10h

GROUPE A
LIEU : BON ENCONTRE
GYMNAZIE COLLEGE LA ROCAL
AGEN RC 1
ASTAFFORT 1
OS AGENAIS 1
SU AGEN 1

#### SAMEDI 10 JANVIER - 10h

GROUPE B
LIEU : AIGUILLON
GYMNAZIE MARCEL DURAND
CONFLUENT / USPF 1
CASTELJALOUX 1
GONTAUD 1
LE MAS 1
ROQUEFORT 1
NERAC 1

#### SAMEDI 10 JANVIER - 10h

GROUPE C
LIEU : SAINTE-LIVRADE
GYMNAZIE DU COLLEGE
SAINTE-LIVRADE 1
EBBE 1
FCPA 1
LAROQUE 1
MIRAMONT 1
TONNEINS 1

#### SAMEDI 10 JANVIER - 16h

GROUPE D
LIEU : VILLENEUVE / LOT
GYMNAZIE DE LA MYRE MORY
FC VILLENEUVE 1
AS PASSAGE FC 1
BIAS 1
CASTELMORON 1
LAUGNAC 1

#### SAMEDI 10 JANVIER - 10h

GROUPE E
LIEU : MONFLANQUIN
GYMNAZIE STADE DE RUGBY
MONFLANQUIN 1
CASSENEUIL 1
CASTILLONNES 1
FUMEL 1
PENNE SAINT-SYLVESTRE 1

#### SAMEDI 10 JANVIER - 10h

GROUPE F
LIEU : LA SAUVETAT
GYMNAZIE DU STADE
ASSA 1
BEAUPUY 1
MARCELLUS COCUMONT 1
MARMANDE 1
SAINTE-BAZEILLE 1
USVP 1

Les documents relatifs à ce 1<sup>er</sup> tour ont été envoyés par mail et sont également disponibles sur FAL.

Les clubs organisateurs de chaque site sont tenus de transmettre les résultats et documents sur FAL.

Les équipes classées aux 2 premières places de chaque groupe seront qualifiées pour la finale départementale du samedi 7 février à Agen.

## U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

### Championnats :

### Composition des poules 2<sup>ème</sup> phase :

Toutes les poules publiées sont provisoires et peuvent éventuellement faire l'objet de modifications.  
Elles seront validées définitivement lors de la prochaine réunion. Les calendriers seront publiés avant la fin de la semaine prochaine.

## U13 Honneur Crédit Agricole Aquitaine phase 2 :

<b>HONNEUR (10 équipes)</b>
AS PASSAGE FC 1
AS PASSAGE FC 2
BIAS 1
CASTELJALOUX 1
CASTELMORON 1
EBBE 1
FCPA 2
FCVL 1
MARCELLUS 1
MARMANDE 1

## U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine phase 2 :

<b>PROMOTION HONNEUR (20 équipes)</b>	
<b>POULE A</b>	<b>POULE B</b>
BIAS 3 F	BIAS 2
CASSENEUIL 1	CONFLUENT ALBRET 1
EBBE 2	EBBE 3
FCVL 2 ou CASSENEUIL 2	LAROQUE 1 ou EBBE 4
GONTAUD 1	MAS CAUMONT 1
MIRAMONT 1	MARMANDE 2
MONBAHUS 1	PENNE ST SYLVESTRE 2
SU AGEN 2	SAINTE-LIVRADE 1
SU AGEN 4	SU AGEN 3
USVP 1	TONNEINS 1

## U13 District Crédit Agricole Aquitaine phase 2 :

<b>DISTRICT (38 équipes)</b>			
<b>POULE A</b>	<b>POULE B</b>	<b>POULE C</b>	<b>POULE D</b>
CASTELJALOUX 2	ASSA 1	BIAS 4	CANCON/VILLEREAL 1
MAS CAUMONT 2	CASSENEUIL 2 ou FCVL 2	CASSENEUIL 3	CASSENEUIL 4
GONTAUD 2	MARCELLUS 2	DAUSSE 1	CASTELMORON 2
SAINTE-BAZILLE 1	MARMANDE 3	FCVL 3	FUMEL 1
TONNEINS 2	MIRAMONT 2	MONFLANQUIN 1	SAINTE-LIVRADE 2
USVP 2	SAINT-COLOMB 1	PENNE ST SYLVESTRE 3	
<b>POULE E</b>	<b>POULE F</b>	<b>POULE G</b>	
AGEN RC 1	ASTAFFORT 1	AS PASSAGE FC 3	
LAUGNAC 1	EBBE 5	NERAC 2	
FCPA 4	FCPA 3	OS AGENAIS 1	
EBBE 4 ou LAROQUE 1	LAUGNAC 2	ROQUEFORT 1	
SU AGEN 5	NERAC 1	GJ CONFLUENT ALBRET 2	

### Litiges :

#### U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule D :

Match n° 54156664 EBBE 2 / AS Passage FC 2 du 20/12 : réclamation d'après match du club de l'EBBE.

Après étude des pièces au dossier,

Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant la réclamation du club de l'EBBE envoyée par courriel le lundi 22 décembre 2025 à 10h48 en ces termes : « *Je soussigné SEBASTIEN CUESTA licence n° 1829723054 éducateur au club de ENTENTE BOE BON ENCONTRE avec les u13.2 (Ebbe 2) pose réserve sur le match 50633.2 en évoquant le motif suivant : la participation à la rencontre sur « l'ensemble de l'équipe » du Passage FC AS 2 concernant le nombre de joueurs et matchs joués en équipe supérieure.* »

*En référence à l'article 15.2 (points b et c) du règlement sportif du district Lot et Garonne, et en référence de l'article 141 et 187 de la FFF, dans les faits, plusieurs joueurs de l'équipe (Passage Fc As 2 du 20/12/25) ont participé à plus de 10 matchs (championnats et coupes) avec une équipe supérieure (Passage fc As 1).*

*Par ce mail, je demande au district du lot et garonne d'étudier cette réserve et de faire une évocation en appliquant l'article 187 de la FFF. »*

Considérant que, dans la mesure où le courriel du club de l'EBBE n'a été précédé d'aucune réserve d'avant match, la procédure initiée par ledit club ne peut être qualifiée que de réclamation au sens de l'article 187, alinéa 1<sup>er</sup> des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Sur la forme :

Juge la réclamation régulièrement posée conformément aux dispositions de l'article 187, alinéa 1<sup>er</sup> des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Sur le fond :

Considérant les dispositions de l'article 15/2 alinéa b des Règlements Sportifs du District : «

*2/ Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental : (...)*

*b. De plus, ne peuvent participer au cours des 5 dernières rencontres de championnat Départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnat + coupes) avec l'une des équipes supérieures du club. »*

Considérant que l'équipe supérieure de l'équipe de l'AS Passage FC 2 est l'équipe de l'AS Passage FC 1 évoluant en championnat U13 Brassage LFNA,

Considérant que la rencontre en objet fait effectivement partie des 5 dernières rencontres de championnat,

Considérant que l'équipe de l'AS Passage FC 1 a disputé depuis le début de la saison 9 rencontres en championnat U13 Brassage LFNA et le 1<sup>er</sup> tour du Festival U13 qui compte pour l'équivalent d'une seule rencontre (de part l'établissement d'une seule feuille de match pour cette journée de compétition), ce qui porte le total des rencontres jouées par cette équipe à 10,

Considérant ainsi qu'aucun des joueurs de l'équipe de l'AS Passage FC 2 présents sur la FMI de la rencontre en objet n'a pu prendre part à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure depuis le début de la saison.

Considérant ainsi que le club l'AS Passage FC n'a pas enfreint les dispositions de l'article 15/2 alinéa b des Règlements Sportifs du District,

Par ces motifs,

**Confirme le résultat acquis sur le terrain (6-4 en faveur de l'AS Passage FC 2).**

**Les droits inhérents à la réclamation d'après-match seront portés au débit du compte du club de l'EBBE.**

**U15**

**Championnats :**

**Reprogrammation de matchs :**

## **U15 D2 Volkswagen Faurie poule B :**

Le match Castelmoron 1 / Monflanquin 1 non joué le 29/11 est reprogrammé au samedi 10 janvier à 15h après accord entre les 2 clubs.

### **Composition des poules 2<sup>ème</sup> phase :**

Toutes les poules publiées sont provisoires et peuvent éventuellement faire l'objet de modifications. Elles seront validées définitivement lors de la prochaine réunion. Les calendriers seront publiés avant la fin de la semaine prochaine.

### **U15 Honneur Volkswagen Faurie phase 2 :**

<b>U15 HONNEUR (12 équipes)</b>
APFC 4
CASTELJALOUX 1
EBBE 3
FCVL 3
FUMEL 1 ou CASSENEUIL 1
MARCELLUS COCUMONT 1
MAS CAUMONT 1
MIRAMONT/CASTILLONNES 1
ROQUEFORT 1
SAINTE-LIVRADE 1
TONNEINS 1
USVP 1

### **U15 District Volkswagen Faurie phase 2 :**

<b>U15 DISTRICT (12 équipes)</b>	
<b>POULE A</b>	<b>POULE B</b>
CASTELMORON 1	ASSA 1
CONFLUENT ALBRET 2	CANCON/VILLEREAL 1
GONTAUD 1	FUMEL 1 ou CASSENEUIL 1
NERAC 1	MIRAMONT/CASTILLONNES 2
SAINTE-LIVRADE 1	MONFLANQUIN 1
TONNEINS 2	PENNE SAINT-SYLVESTRE 1

## **U17**

### **Championnats :**

### **Composition des poules 2<sup>ème</sup> phase :**

Toutes les poules publiées sont provisoires et peuvent éventuellement faire l'objet de modifications. Elles seront validées définitivement lors de la prochaine réunion. Les calendriers seront publiés avant la fin de la semaine prochaine.

### **U17 Honneur Menth'Allo :**

<b>U17 D1</b>
ASSA/MIRAMONT 1
CASTELMORON/MONBAHUS 1
GJ MAS CAUMONT 1
LAROQUE/LAUGNAC/ST-MAURIN 1 ou APFC 4
MARCELLUS/CASTELJALOUX 1
NERAC 1

## U17 District Menth'Allo :

U17 D2
APFC 3
APFC 4 ou LAROQUE/LAUGNAC/ST-MAURIN 1
EBBE 2
GONTAUD 1
PENNE SAINT-SYLVESTRE 1
SAINTE-LIVRADE 1
TONNEINS 1

## Tournois

### Liste des tournois organisés par les clubs du District :

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
AS LAUGNAC	Samedi 6 juin 2026	U6/U7 U8/U9 U10/U11	BARDINA Laurent : 06 13 22 02 73 LACOSTE Marianne : 06 13 99 12 91 @ : 536034@lfna.fr
TONNEINS FC	Samedi 6 juin 2026	U10/U11 U12/U13	DAUNIS Paulette : 06 86 69 04 44 @ : 518161@lfna.fr
AS PASSAGE FC	Samedi 20 juin 2026	U9 à 8	LUSSAGNET Vincent : 06 68 71 23 34 @ : 864518@lfna.fr
AS PASSAGE FC	Dimanche 21 juin 2026	U6 à 4 U7/U8 à 5	LUSSAGNET Vincent : 06 68 71 23 34 @ : 864518@lfna.fr

Prochaine réunion le mercredi 14/01/2026.

Le Président  
A. TOURRETTES